

Conseil Municipal du 19 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, délocalisé à la salle des fêtes en raison de La COVID 19, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire. Date de convocation du Conseil municipal : 12 mai 2021

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, CHARLETON Avril, ETAVARD Catherine NOCQUET Nora, ROBICHON Betty et SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, PAPIN Stéphane, ROBICHON Hervé et VARIN Louis.

Secrétaire de séance : SAMSON Stéphanie

Après relecture, le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

À la demande de M. BALAVOINE, afin de finaliser les écritures de dissolution concernant le lotissement de la Chaume Boitet, il demeure une avance de la commune dans le budget lotissement.

Il convient donc de solder ces comptes en prévoyant les crédits budgétaires nécessaires, à la section dépenses d'investissement du budget principal. De l'article 020 vers l'article 168748 virement de 31 0000 €. Le conseil municipal valide les modifications apportées au budget.

PROJET MISE EN PLACE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli.

Certaines formations sont considérées par les textes règlementaires comme prioritaires dans l'utilisation du CPF: la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ; la validation des acquis de l'expérience ; la préparation aux concours et examens.

La délibération prévoit les modalités de remboursement des frais de formations.

DÉMISSION D'UN ADJOINT

Par courrier simple, Mme Natacha GUESDON a fait part à M. le maire le 27 avril de sa démission.

Cependant, le courrier est à adresser au préfet en courrier en RAR. Pour le moment la préfecture ne nous a toujours pas informé de la réception du courrier.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose de garder le même nombre d'heures pour le secrétariat à savoir.

Pour le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe modification du temps de travail de 26 heures à 20 heures.

Pour le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe modification de 20 heures à 26 heures.

Le conseil valide à l'unanimité la modification proposée par M. le Maire.

LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL 3 ET 5 RUE DES ÉCOLES

Vu les travaux entrepris dans le local commercial de la commune,

Vu que le local sera prêt à la location au 1^{er} juillet 2021,

Considérant que le conseil municipal doit fixer le montant du loyer et de la caution,

Le conseil municipal décide que le bail prendra la forme d'un bail dérogatoire. Il est consenti moyennant le paiement d'un loyer mensuel hors charges de 400€ avec une caution de 400 €.

Le conseil autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

DEVIS TRAVAUX LOCAL COMMERCIAL

Suite au départ des anciens gérants, le conseil a décidé de modifier l'aménagement des locaux du 3 et 5 rue des écoles. En effet le logement attenant fera partie du local commercial.

Il faut donc prévoir des travaux dans les locaux pour la redistribution des pièces.

Devis pour des travaux d'électricité de la société VENIEN d'un montant de 6 655,64 € TTC.

Devis de maçonnerie de la société FOUCHER CONSTRUCTION d'un montant de 9 222,24 € TTC.

Après étude des devis le conseil, à l'unanimité, valide ces devis.

DEVIS ARROSAGE DU STADE

En 2020, la commune a fait réensemencer le stade. Par contre l'arrosage a été contraignant.

Il convient de trouver un arrosage efficace pour maintenir le gazon en bon état.

Devis de la Société MERCIER d'un montant de 9 434,40 € TTC.

Devis de la société BALLAND d'un montant de 612,00 € TTC.

Après étude des devis le conseil, à l'unanimité, valide ces devis.

DEVIS AMÉNAGEMENT DE LA TRIBUNE DU STADE

Pour la construction de la tribune, il convient de prévoir une dalle béton, ainsi que des gradins.

Devis demandé à la société FOUCHER CONSTRUCTION qui installera la tribune pour la dalle béton. Devis d'un montant de 1 416,72 € TTC.

Pour la construction des gradins M. le 1^{er} adjoint a demandé un devis pour la fourniture et l'installation de la structure. Devis de la société TUBATOL d'un montant de 9 780,00 TTC.

Après débat et étude des devis le conseil municipal, valide les 2 devis.

PROPOSITION D'ACHAT TERRAIN LOTISSEMENT DE LA CHAUME BOITET PARCELLE N° 5 – 8 CHEMIN DE LA CHAUME BOITET

Suite au désistement de M. Damien BONNIFET, un terrain au lotissement est libre.

M. et Mme FOUCHER Jérôme seraient acquéreurs de la parcelle située au n°8 du chemin de la Chaume Boitet (parcelle cadastrée 133/136 d'une surface de 733 m² pour un montant de 952 €).

Le conseil valide l'offre d'achat de M. et Mme FOUCHER Jérôme, au prix de 952 € soit 1.30 € le mètre². Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur. L'acquéreur devra signer et accepter la convention de vente de terrain communal établie par délibération 15/21. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

RÈGLEMENT POUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CHAUME BOITET

Suite à la vente des terrains de l'extension du lotissement de la Chaume Boitet, il convient de définir les règles d'utilisation des terrains, l'assainissement, l'implantation des constructions etc...

Le règlement ayant été envoyé en amont aux membres du conseil, il valide le règlement tel qu'il est rédigé. Celui-ci sera envoyé au notaire, pour être mis en annexe des actes de vente.

RÈGLEMENT POUR LE CIMETIÈRE

La mise en place d'un règlement de cimetière n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.

Celui-ci permet de définir les droits de la commune et des concessionnaires :

Implantation des sépultures, conditions de reprise et de vente, droit de concession, inhumation, exhumation, etc... Le règlement ayant été envoyé en amont aux membres du conseil, il valide le règlement tel qu'il est rédigé.

ORGANISATION DU 14 JUILLET

Vu la crise sanitaire et les levés de certaines contraintes, M. le Maire a demandé en amont un devis pour la fourniture d'un feu d'artifices pour le 14 juillet. Devis établi par la société RIC COLLECTIVITÉS de Sauzé de 1 500 € TTC. La commission des fêtes se réunira le vendredi 28 mai à 19 heures afin de définir l'organisation du 14 juillet.

Questions et informations diverses

Courrier reçu pour vitesse excessive des véhicules, rue de la Noblerie.

M. le Maire informe le conseil, que la loi ELAN impose au vendeur de terrain de faire une analyse de sol. Devis signé par M. le maire d'un montant de 1 395,00 € TTC.

Les élections Régionales et Départementales auront lieux les 20 et 27 juin 2021.

Une campagne de broyage des chemins, effectué par M. CHAMPOYAUX va débiter prochainement.

La commission chemin va se réunir prochainement pour définir les chemins à déberner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40, prochaine réunion le 22 juin 2021

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**